

Séance du mardi 14 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi quatorze novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Daniel **Paccoud**, Maire.

Membres en exercice 19
Présents 15
Votants 19
Pouvoirs 4

Présents : Mesdames et Messieurs Daniel **Paccoud** (Maire), René **Blanchet** (1^{er} adjoint), Arlette **Proietti** (2^{ème} adjointe), Marie-France **Pellegrin** (4^{ème} adjointe), Patrick **Gaudillière** (5^{ème} adjoint), Jean-Claude **Demay**, Monique **Mathieu**, Marc **Neyra**, Eric **Bettant**, Agnès **Fuxa**, Jocelyne **Crozet**, Nathalie **Dulac**, Alain **Reynier**, Vincent **Bureau**, Stéphanie **Druel**.

Arrivée tardive : Alain **Reynier** à 20h50.

Excusés : Jean-Michel **Coquard**, Céline **Marcuccilli**, Dominique **Schmitt**, Fabienne **Pegaz**.

Pouvoirs : Céline **Marcuccilli** donne pouvoir à Alain **Reynier**, Fabienne **Pegaz** donne pouvoir à Jocelyne **Crozet**, Jean-Michel **Coquard** donne pouvoir à Jean-Claude **Demay**, Dominique **Schmitt** donne pouvoir à Daniel **Paccoud**.

Secrétaire : Marie-France **Pellegrin**.

PRESENTATION DU CMJ

En préambule à la séance, les 13 jeunes élus sont reçus pour se présenter officiellement au Conseil municipal. Après des félicitations pour leur élection et une présentation de leurs souhaits de projets, cette présentation se clôt.

Liste des jeunes élus 2017/2018 :

COQUARD Jean

DELAS Oscar

DELFIEU Célie

DRUEL Juliette - nouvelle élue

FUTIN Elliot

GAILLARD Barbara - nouvelle élue

GAUDIN Louis - nouvel élu

GAUTHIER Léo - nouvel élu

JUTTAND OUVRARD Anna Rose - nouvelle élue

MARCUCCILLI Nina

MARTIN Lola

RABATEL Mila - nouvelle élue

SANLAVILLE MARTINELLA Maxandre – nouvel élu

I - RAPPEL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL :

Daniel Paccoud rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du 10 octobre 2017 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance. Le Conseil adopte à l'unanimité le procès-verbal du Conseil municipal du 10 octobre 2017.

Marc Neyra demande que soit indiqué que l'arrivée tardive d'Arlette Proietti et de Monique Mathieu est consécutive à leur présence à une autre réunion.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal de rajouter trois points à l'ordre du jour concernant la proposition de périmètre PENAP Plaine des Chères et Coteaux, la mise à disposition d'un bureau dans le local ADMR et l'indemnité de conseil à la Trésorière. Il informe que le rapport relatif au prix et à la qualité du service d'eau potable 2016 du SIEVA a déjà fait l'objet d'un vote le 20 juin 2017 et propose de retirer ce point.

Le Conseil municipal approuve cette modification de l'ordre du jour.

II – AFFAIRES FONCIERES :

❖ **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)** : 4 DIA à l'ordre du jour de cette séance, pour lesquelles la commune ne préempte pas.

Nature	Localisation	Vendeur(s)	Prix	Acquéreur(s)	Adresse actuelle
Propriété bâtie	6 chemin des Grisemottes				
Propriété bâtie	46 route de Montclair				
Propriété bâtie	60 allée de la Grande Bicherée				
Terrain à bâtir non viabilisé	704 chemin de Charpenay				

III – TRAVAUX

❖ Point sur les dossiers en cours

- **Travaux de l'école** : Jean-Claude Demay informe que plusieurs entreprises sont venues reprendre certains travaux durant les vacances de la Toussaint (fixation des sanitaires, mise en service du chauffage sauf coursive supérieure). Le plancher chauffant du RDC fonctionne bien, l'éclairage de la cour est à finir, le plafond de la coursive a été remis à peu près en état.

La situation financière de certaines entreprises est difficile : un lot nécessitera une nouvelle consultation d'entreprises et dans l'autre cas, l'entreprise est mise en demeure d'effectuer des reprises d'ouvrage.

2^{ème} phase : placo achevé, électricité en cours avec engagement de l'entreprise d'effectuer l'intégralité de la 2^{ème} phase, modification des revêtements de sols pour faciliter leur entretien, rampe d'escalier à surélever et réduction de l'intervalle entre les barreaux du garde-corps.

Le chantier n'avance pas rapidement, souhait de l'école d'emménager avant les vacances de Noël (4 classes). Basculement du chantier sur la 3^{ème} phase dès janvier 2018.

- **City-stade** : relance de l'entreprise pour mise en fabrication des cages et, en urgence, du grillage avec portillon d'accès pour permettre l'accès aux usagers durant les vacances scolaires.

- **Volets mairie/presbytère** : consultation de 5 entreprises pour le remplacement des volets bois sur la façade rue mairie (17 unités) et le presbytère (17 unités). Remise des offres pour le 30 novembre. Le bois a été retenu au vu des prescriptions applicables par l'architecte des Bâtiments de France et le règlement de l'AVAP.

- **Travaux marché couvert / bar associatif** : réalisation des travaux de plomberie, des aménagements mobiliers et électriques sont à achever.

- **Bibliothèque** : étude de 2 devis de climatisation par la commission. Les entreprises doivent effectuer un nouveau chiffrage pour le déplacement / protection des groupes de réfrigération.

- **Voirie** : réalisation de la prolongation de caniveau avec enrobé ch. de Forisant, des carrefours ch. de Champagne/ch. de la Cheville, ch. de la Cheville/ ch. St Martin, chaussée ch. St Pré, impasse du Pain Perdu, rte de la Galoche.

Chantiers à prévoir : 1^{er} tronçon allée Turrin avec probables difficultés dans l'organisation des travaux compte tenu de la configuration de la voie et enrobé allée Sarron fin novembre (bicouche décalé au vu des conditions climatiques).

Elaboration du programme voirie 2018 à finaliser rapidement. Sur proposition de la commission, l'assemblée décide d'engager une consultation de cabinet d'architecte paysagiste pour un avant-projet sommaire portant sur un aménagement global sur le secteur église, mairie, école et entrée nord. Une programmation de travaux pluriannuelle sera envisagée.

- **Réseaux** : nombreux branchements gaz, eau, potable et assainissement en cours.

IV – URBANISME

❖ Point sur les dossiers en cours

- **Dossier Mercier** : avancement du projet, intégration de remarques des Bâtiments de France. Recommandations du Département et de la commune concernant les accès et la visibilité en sortie de parking. Les remarques sans caractère prescriptif permettront à l'aménageur de rechercher des solutions, sans modification du projet.

- **Avancement de la démarche OAP pour l'entrée du bourg** : consultation obligatoire de la DREAL dans le cadre de l'examen au cas par cas pour évaluer l'impact environnemental de la modification du PLU, sans objet compte tenu de l'objet de la procédure. La majoration de délai pour l'avis de l'autorité environnementale aboutit à une probable programmation de l'enquête publique en janvier/février avant une approbation en mars 2018. Le dossier, à valider par la commission, sera ensuite adressé aux personnes publiques associées. Concernant le Coefficient d'Emprise au Sol (CES), il conviendra d'en définir les modalités d'application. L'analyse de retours d'expérience de communes permettrait de proposer des pistes de réflexion (taux différentiel / surface).

❖ *Proposition de périmètre PENAP Plaine des Chères et Coteaux (délibération n° 2017.059)*

M. le Maire présente le contexte du projet porté par le Département qui développe un programme d'action pour :

- assurer la pérennité du foncier en faveur de l'agriculture et favoriser l'installation et le renouvellement des exploitations ;
- viabiliser et valoriser les activités agricoles et forestières ;
- préserver la qualité environnementale d'un territoire au riche patrimoine agricole, naturel et paysager ;
- favoriser l'investissement des collectivités et des collectifs agricoles et naturalistes dans le projet agricole et environnemental du territoire.

Le développement des PENAP s'inscrit dans la volonté nationale de préserver les espaces agricoles et la sauvegarde des fonctionnalités écologiques dans un contexte de pression foncière importante et de friches spéculatives. Des groupes de travail et des propositions de périmètres ont été formulées par des groupes d'acteurs (communes, agriculteurs, associations environnementales). Les propositions de zonage des PENAP et les dispositifs d'aide sont présentés.

La commune doit proposer un périmètre au Département chargé de l'examen de la compatibilité entre les propositions avant d'engager une enquête publique en 2018.

Il cède la parole à Eric Bettant qui insiste sur la difficulté d'appréhender une durée de gel de 30 ans au niveau agricole. Il suggère que ce périmètre peut également induire une augmentation de prix du foncier.

René Blanchet fait valoir l'intérêt des PENAP sur une éventuelle recomposition du vignoble.

Après discussion sur l'ajustement du périmètre sur le territoire communal tenant compte des préconisations du secteur agricole, M. le Maire propose de définir le zonage comme précisé sur la carte annexée comprenant principalement les zones N non indicées, les secteurs AS et AP du PLU, et demande aux élus de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 1 abstention (Eric Bettant) APPROUVE la proposition de périmètre de PENAP tel qu'annexée à la présente délibération, DIT que cette proposition sera transmise au Département du Rhône.

V – BILAN DES ACTIONS DE L'AGENDA 21

René Blanchet présente le bilan des actions diffusé en amont aux élus et présenté aux réunions organisées à Marcilly et Pommiers. Le réseau Agenda 21 compte aujourd'hui environ 200 personnes qui participent régulièrement aux initiatives de développement durable.

Quelques éléments de synthèse, remarques et perspectives :

- ↪ Réduction / valorisation déchets : demande croissante de broyage de végétaux, pratique répandue du compostage (bac à Trézette), poursuite des efforts de tri (présence de verre dans les poubelles). Marge de progression sur la valorisation des déchets.
- ↪ Energie : actions de réduction de consommation énergétique axée sur la rénovation des bâtiments municipaux, réflexion dans la conception des projets, conseil en énergie partagé, objectifs de rationalisation y compris en matière d'éclairage public.
- ↪ Zéro pesticides : échanges de pratiques avec d'autres collectivités, mutualisation de matériels, arrêt de l'usage de désherbant et utilisation de produits naturels, désherbage manuel bénévole au cimetière. Réflexions / échanges avec les viticulteurs, actions de communication à développer sur l'utilisation des produits phyto pour apporter des réponses aux préoccupations exprimées par certains habitants.
- ↪ Jardins partagés : dynamique enclenchée avec un groupe investi. Prévoir la rotation des espaces, création de lien social.
- ↪ Produits d'entretien : sensibilisation du public et formations à l'utilisation de produits naturels pour les locaux communaux, réceptivité du personnel municipal.
- ↪ Usage des huiles essentielles : réunion d'information, atelier sur leurs utilisations et leurs limites.
- ↪ Perspectives : actions sur le gaspillage alimentaire (avec le restaurant scolaire), mise en place d'une « boîte à lire » entre la Bibliothèque et l'ITEP, mutualisation de production d'énergie en association avec les entreprises de Viadorée, concertation sur l'aménagement et la densification de l'habitat sur l'entrée du bourg nord.
- ↪ Evolutions : lien avec les communes en Agenda 21 de la région, journée d'échanges de pratiques y compris en matière d'éclairage public, mutualisation, communication sur le « geste durable » du mois diffusé aux communes.
- ↪ En lien avec la CCBPD : mise en place du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) vers une démarche de territoire à énergie positive.
- ↪ Focus sur les 17 objectifs de développement durable (2015-2030) qui recentrent le débat par rapport à la place de l'humain.
- ↪ Un souhait : inscrire nos actions et orientations dans les objectifs du développement durable. Axer la réflexion municipale et l'analyse des arbitrages et choix de la municipalité dans un filtre « développement durable » : permet la lisibilité des actions et l'évaluation de leur impact sur les plans économique, environnemental et social. Possibilité d'utilisation de marqueurs / référentiels / grille de lecture pour aider aux questionnements selon les compétences municipales.

VI – BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

❖ *Rapport sur les commissions communales*

▪ *Commission communication*

Le bulletin municipal est cours : les associations ont adressé leur contribution, les articles sur les compétences communales avec illustrations sont attendus pour le 25/11/17. Rougevert a établi une proposition de couverture et de charte graphique.

▪ *CMJ*

Stéphanie Durol a adressé le compte rendu de la réunion du 11/11/2017. Les jeunes élus fourmillent d'idées et de projets.

Marie-France Pellegrin souhaite que les actions visant à la promotion du tri de papier à l'école puissent également être initiées au niveau du CMJ et pas uniquement pas via le Conseil d'école.

▪ *Commission économie :*

Le compte rendu de la commission a été adressé ce jour.

Concernant le local de la Poste, M. le Maire rappelle l'engagement de la commune à assurer un service médical de proximité en interaction avec la chaîne paramédicale existante. Il précise l'historique du centre commercial et les choix des acteurs de l'époque qui ont amené à l'arbitrage actuel.

Une proposition d'accueil de cette activité médicale a été adressée aux 3 praticiens de santé.

Néanmoins, la commune n'exclut aucune possibilité d'activité pour le local de la Poste.

Des échanges ont lieu sur la nature commerciale et l'attractivité des activités.

Marc Neyra regrette de trouver beaucoup de déchets issus d'enseignes de restauration rapide et souhaite que la commune développe une action pour inviter leurs consommateurs à respecter l'environnement.

▪ *Commission scolaire :*

↳ Retour sur le Conseil d'école du 19/10/2017 :

- Elections des parents d'élèves le 13/10/2017 : nouveau bureau constitué de M. Jerez (Président), Mme Edith Lefèvre (Vice-présidente).
- Élections du CMJ le 13/10/2017 avec 13 jeunes élus incluant 2 candidats élus ex-aequo.
- Effectifs scolaires : 190 élèves en primaire et 122 élèves en maternelle.
- Travaux de l'école primaire.
- Sécurité (exercice de confinement).
- Questions des parents portant sur les ouvertures/fermetures des portes, harmonisation des horaires de sorties de maternelle et primaire.
- Stationnements : sensibilisation par le policier municipal avant verbalisation des infractions.

↳ Rythmes scolaires pour 2018 : la commission se réunit le 20/11/2017 avant un prochain comité de pilotage à définir car la décision doit être transmise pour 18/02/2018.

A noter que la modification des rythmes a une incidence sur la gestion du personnel municipal et les activités gérées par la CCBPD. Pour information, 1/3 des communes sont déjà repassées à 4 jours.

La réflexion devra intégrer, en cas de maintien du rythme actuel, la nécessité d'une majoration des coûts pour les familles en raison de la baisse des subventions.

L'organisation des rythmes scolaires devra être débattue en Conseil municipal de décembre 2017 ou janvier 2018.

❖ *Activités des structures Intercommunales*

▪ *Syndicat d'assainissement du Pont Sollières* : discussion financière sur les modalités de facturation par l'Agglomération pour le coût de traitement des eaux usées par leur station d'épuration.

▪ *SIEVA Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues* : prochaine réunion sur la programmation 2018. Chantier de 127 000 € TTC pour l'extension de conduite du ch. du Lunay au ch. De St Pré, actuellement alimenté par un pvc de 32 cm.

▪ *SYDER Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône* : réunion à venir fin novembre.

▪ *SIBA Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues* : réunion à venir fin novembre.

▪ *Communauté de communes*

↳ Déchets :

- Poursuite de la réflexion sur la mise en place de la redevance spéciale obligatoire (RSO), acheminement vers un système différentiel basé sur le volume de déchets des entreprises et des acteurs économiques.
- Réception des travaux d'agrandissement de la déchetterie de Theizé.

- ↺ Programme Local de l'Habitat (PLH) : consultation des bureaux d'études et choix à venir du prestataire retenu.
- ↺ Label Pays d'Art et Histoire : réunion du comité et proposition d'acteurs par la CCBPD.
- ↺ Travaux :
 - Crèches de Moiré : lancement des travaux 1.2 M €
 - Nouveaux bureaux de la CCBPD : fin des travaux avec réunion en un même lieu des agents du Bois Oingt et d'Anse.
- ↺ Forum annuel de la communauté de communes le 4 novembre : dialogue entre communes notamment sur les mutualisations de compétences, échanges d'expérience avec la commune nouvelle de Porte des Pierres Dorées.
- ↺ Personnel :
 - Mise en place d'un nouveau régime indemnitaire.
 - Gestion complexe du personnel.
- ↺ Petite enfance :
 - UNICEF : prévoir la restitution des fonds suite à la brocante du CMJ, action de récupération de stylo usagés pour recyclage.
 - Action de communication sur les actions des CMJ de la CCBPD.
 - Nuit de l'eau 17 mars 2018.
 - Voyage à Paris : Chaque CMJ est invité à ce déplacement 1 année sur 2, par alternance. Pommiers a participé en 2016-2017.
 - Journée des rencontres CMJ : 28 avril 2018 à la Communauté de Communes.
 - 3^{ème} Journée de l'enfance sur le thème du handicap.
 - Journée pour les assistants maternels sur le thème « Le jeu au cœur des pratiques professionnelles de la petite enfance » le 18 novembre au Domaine des communes.
- ↺ Mutuelle : réunion en début d'année 2018.
- ↺ Economie :
 - Viadorée : avancement des travaux.
 - Ouverture des commerces les dimanches : la CCBPD doit émettre un avis sur les délibérations relatives à l'ouverture des commerces les dimanches dans le cadre de la loi Macron. La commune de Pommiers n'est pas concernée par ce sujet.

❖ *Rapport du Président de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées – exercice 2016 (délibération n° 2017.060)*

M. Daniel Paccoud présente le rapport de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées pour l'exercice 2016 et précise que ce dernier sera transmis à tous les conseillers municipaux du périmètre intercommunal.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annexé à la présente délibération.

Après quelques échanges, Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, PREND ACTE du rapport du Président de la CCBPD pour l'exercice 2016, établi par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées ; PRECISE que ce rapport est à la disposition du public.

VII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

❖ *Relais Poste Commerçant* : M. le Maire a été resollicité par la Poste. Le nouveau gérant du bureau de tabac a confirmé son intérêt pour assurer ce service au 1/1/2018. La boîte aux lettres devra être repositionnée pour être plus visible et accessible aux véhicules.

❖ *Effraction Petit Bourg* : Tentative d'effraction dans la nuit du 20 au 21 octobre ayant pour conséquence des impacts sur la porte et la vitre. La remise en état a été chiffrée mais l'exploitant sollicite un changement de la porte et de ses vantaux. Une expertise est sollicitée par les assureurs qui débattront des modalités de prise en charge du litige.

❖ *Mise à disposition d'un bureau dans le local ADMR (délibération n° 2017.061)*

M. le Maire a été saisi par l'ADMR, locataire au 92 rue de la mairie, d'une sollicitation par l'association « Notre Village » pour la mise à disposition d'une pièce afin d'installer le bureau de l'agent d'animation et de développement de la région Est.

Le Maire donne lecture d'un courrier de l'ADMR acceptant de mettre à disposition l'une des pièces de son local.

Eu égard au bail signé entre la commune et l'ADMR, M. le Maire propose de donner une suite favorable à cette demande aux conditions suivantes : mise à disposition à titre précaire et révocable dans le cadre du bail précité, à charge pour l'ADMR de veiller aux assurances du bien et à la mise en œuvre et au respect dans les lieux loués des prescriptions de sécurité en vigueur.

L'ADMR conservant la possibilité de mettre fin à tout moment à cette mise à disposition, l'association « Notre Village » ne pourra se prévaloir de quelque obligation auprès de la commune.

M. le Maire demande aux élus de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, Marie-France Pellegrin et René Blanchet ne prenant pas part au vote, APPROUVE la mise à disposition par l'ADMR d'un bureau pour l'association « Notre Village », dans les conditions précisées dans la présente délibération.

❖ *Tennis :*

Le Maire rappelle que les courts tennis rénovés en 2014/2015 et les créneaux de réservation à la Halle des Sports sont mis à disposition de l'association en contrepartie de l'animation de l'école de tennis. L'association s'étant séparée du moniteur, les cours ne sont plus assurés. Une rencontre avec la municipalité a permis d'acter un engagement quant à la reprise des cours au 1/1/2018, à charge pour l'association de communiquer auprès de leurs adhérents et des futurs pratiquants. Une réunion générale est programmée pour le 1^{er} décembre.

❖ **Indemnité de conseil à la Trésorière (délibération n° 2017.062)**

Monsieur le Maire informe avoir reçu la demande d'indemnité de conseil de Madame Valérie Decoopman, trésorière de Chazay d'Azergues. Dans le cadre des dispositions réglementaires, l'assemblée est sollicitée pour se prononcer sur l'attribution de l'indemnité de conseil. Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nature et du mode de calcul de cette indemnité versée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des collectivités territoriales. Il précise qu'il appartient au Conseil de fixer le taux entre 0 % et 100 % du montant maximal.

Monsieur le Maire se dit très satisfait des relations avec la Trésorière et son équipe et qu'en conséquence, il propose d'attribuer une indemnité à 100 %. Pour rappel, l'assemblée s'était prononcée, après un débat contrasté portant sur le rôle de conseil et le principe de cette indemnité, sur un vote au taux de 50 % pour l'exercice 2016.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré à la majorité FIXE l'indemnité du receveur communal au titre de l'année 2017 à 50 % de l'indemnité maximale, soit la somme de 249.10 € brut.

TOUR DE TABLE

Alain Reynier signale une panne d'éclairage public sur le secteur de l'impasse des Célestins / Ch. de Gyre.

Patrick Gaudillière informe de l'intervention de l'entreprise Albertazzi pour un changement de conduite d'eau ch. St Jean devant le centre aéré, puis sur la RD656 jusqu'au Four à Chaux et enfin sur une antenne ch. du Four à Chaux pour reprendre correctement les branchements.

Jean-Claude Demay relate la dégustation du Beaujolais nouveau jeudi 16 novembre à 18h30 à la salle des fêtes, suivie du repas traditionnel. Présence d'une petite délégation de Toirano, sans membre de la municipalité italienne.

Jocelyne Crozet signale une odeur de Javel à l'ouverture des robinets, observation partagée par plusieurs conseillers. Un contact sera pris auprès du SIEVA.

Arlette Proietti rappelle le repas des Aînés le 25 novembre et les vœux du Maire au personnel le 21 décembre à 18h30.

Agnès Fuxa constate l'absence de ramassage de poubelles allée de Vauxonne, signalement à faire à l'entreprise de collecte.

René Blanchet appelle à la vigilance de tous après avoir été informé de repérages par des individus malhonnêtes. Il signale également la pose de panneaux de soutien financier la Région, aux entrées du village.

Daniel Paccoud informe de l'obtention de 70 000 € dans le cadre de l'appel à projet 2017/2018 du Département pour la 2^{ème} phase du projet de l'école primaire.

Vincent Bureau évoque le marché de Noël organisé le 16 décembre à partir de 16h avec une vingtaine d'exposants.

Marc Neyra sollicite la reprise du marquage au sol au niveau du panneau cédez le passage ch. Gyre / montée de Bel-Air.

Date des prochains conseils municipaux :

16 janvier	24 avril	17 juillet
20 février	22 mai	04 septembre
27 mars	19 juin	16 octobre

Fin de conseil à 23h40.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochain Conseil Municipal : mardi 19 décembre 2017 à 20 h 30, salle du conseil.